

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	8
• votants	8
• absents	2
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 04 mars 2024 à 20 heures 30

Date de convocation :

27 février 2024

Date d'affichage :

27 février 2024

Objet

N° 05/2024

Approbation du compte
administratif dressé par le
Receveur
Budget annexe de l'eau

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Cyril CHATANAY, Carole LAFFIN, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER, Olivier BALDI.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI.

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. CHATANAY Cyril

Vote du compte administratif.

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de M. Jean-Paul FORESTIER délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par M. Régis RACINEUX président de séance, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Cpte 002 excédent reporté 2022 : 32 538.54 euros
Dépenses : 35 956.69 euros
Recettes : 32 069.23 euros
Excédent 2023 réel à reporter : 28 651.08 euros

Section d'investissement

Cpte 001 excédent reporté 2022 : 44 710.89 euros
Dépenses : 12 619.11 euros
Recettes : 3 579.78 euros
Excédent 2023 réel à reporter : 35 671.56 euros

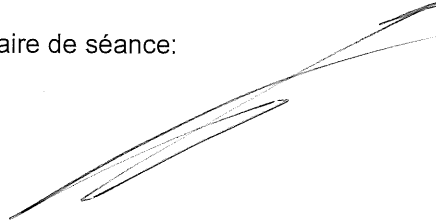
Monsieur le président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Rumilly-Alby.

Monsieur le Président de séance soumet au délibéré, les membres présents du Conseil l'unanimité des membres présents le compte administratif 2023.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 05 mars 2024.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Jean-Paul FORESTIER